



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT »

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 06 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Adjoint au Maire,
Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN Conseillers Municipaux.

Etaient absents :
Ludovic CASTAGNONI est arrivé à 19h30

Mme Sylvie LECLAIR est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Demande de subvention au Titre du Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique « Fonds Vert »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de ROBERVAL envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré : Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- inscrit les dépenses correspondantes au budget communal 2023.

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Affiché le :
Mis en ligne le :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 060-216005355-20230606-15_2023-DE

Fait à ROBERVAL, le 06 juin 2023

Le maire Michel VERPLAETSE

Délibération N°15/2023 Page 1 sur 1